PARTIE V

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES

SEPTEMBRE 2017

INTRODUCTION

La présente notice a pour objet de décrire les caractéristiques des principaux ouvrages réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Pontereau-Piletière.

Ces travaux sont conçus dans l'esprit initial des objectifs présentés dans le dossier de création de la ZAC : il s'agit de réaliser de nouveaux quartiers de logements au contact d'une urbanisation déjà présente, au caractère essentiellement individuel avec des logements pavillonnaires.

La notice de présentation décrit successivement pour les deux secteurs du Pontereau et de la Piletière :

- Les carrefours d'accès ;
- Les voies de diffusion ;
- Les voies de desserte ;
- Les liaisons piétonnes et les voies vertes ;
- Les espaces verts ;
- Le réseau d'assainissement des eaux usées ;
- Le réseau d'assainissement d4eaux pluviales ;
- Phasage.

LES CARREFOURS D'ACCES

Pour chacun des deux secteurs, deux accès assurent le raccordement avec la trame viaire actuelle :

Sur le secteur du Pontereau

Au croisement de la RD 68 et de la voie communale 1 (VC 1), un giratoire sera réalisé pour assurer l'accessibilité nord sur le secteur du Pontereau. L'aménagement suit les recommandations et normes préconisées par Nantes Métropole quant aux dimensionnements des voies et des choix des matériaux.

Côté sud, un carrefour en T assurera le raccordement de la voie principale avec la rue de la Droitière.

Plan de repérage des profils de voieries – Secteur du Pontereau – Stade AVP

Sur le secteur de la Piletière

Les deux accès se feront à partir de la rue de la Droitière. Ils seront l'un et l'autre traité en carrefour en T traditionnel. Ils seront aménagés en surélévation grâce à une surépaisseur du revêtement, marquant ainsi chaque croisement au nouveau quartier.

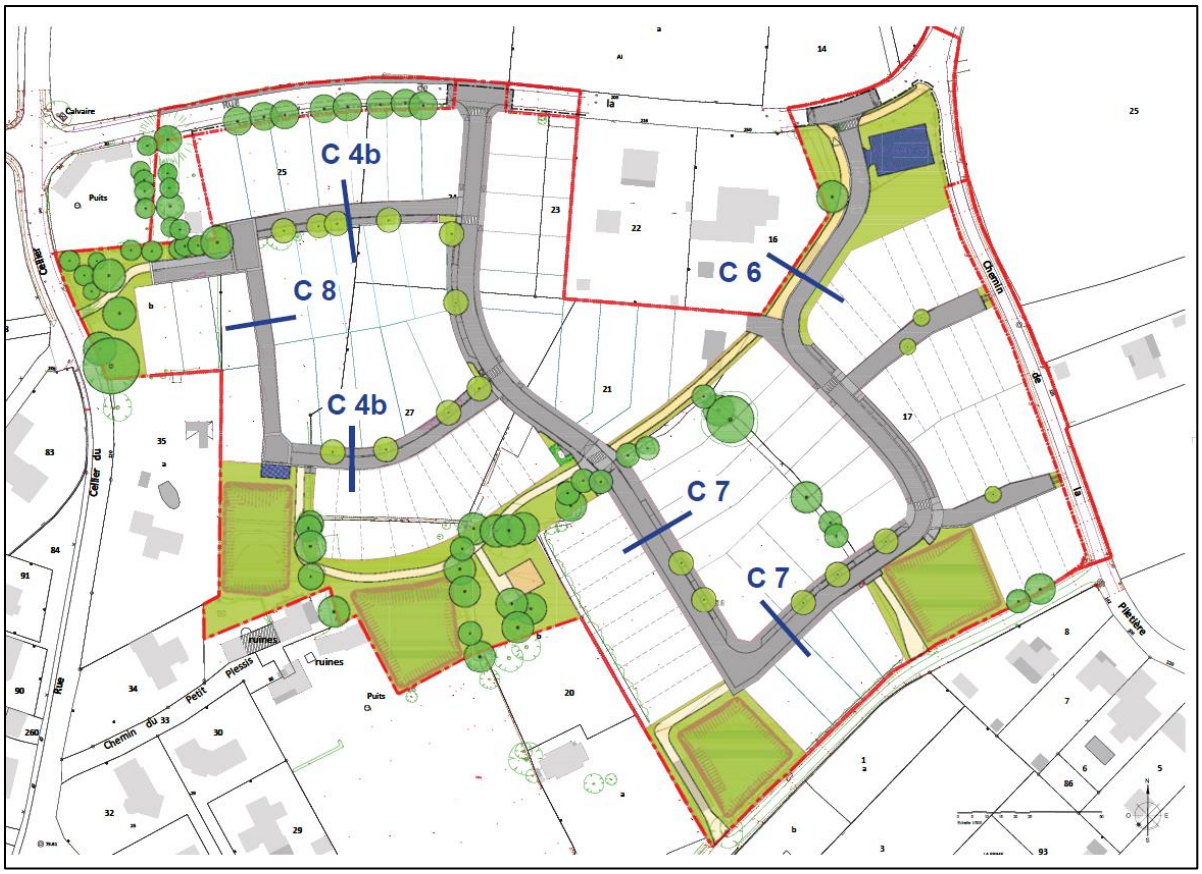

Plan de repérage des profils de voieries – Secteur de la Piletière – Stade AVP

LES VOIES DE DIFFUSION

Il s'agit de voies nouvelles qui assurent la desserte directe de parcelles individuelles ou de voies résidentielles irriguant les logements individuels groupés.

Sur le secteur du Pontereau, la voie de diffusion met en relation la RD 68 au nord à la rue de la Droitière au sud par le chemin du théâtre romain.

Sur le secteur de la Piletière, la voie de diffusion forme une boucle à partir de la rue de la Droitière.

Ces voies seront limitées à une vitesse de 30 km/h.

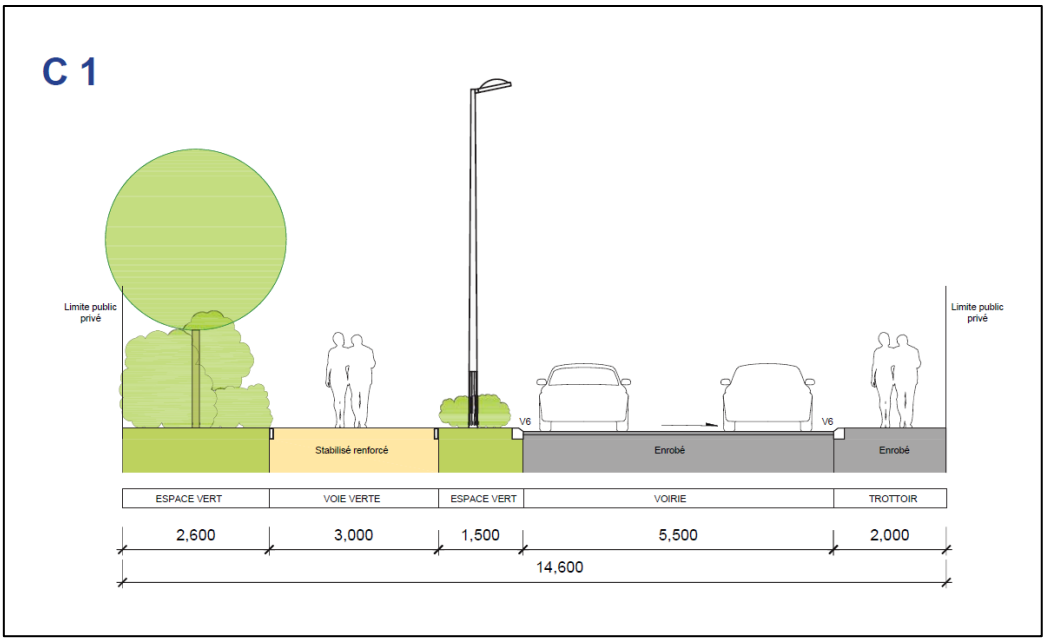

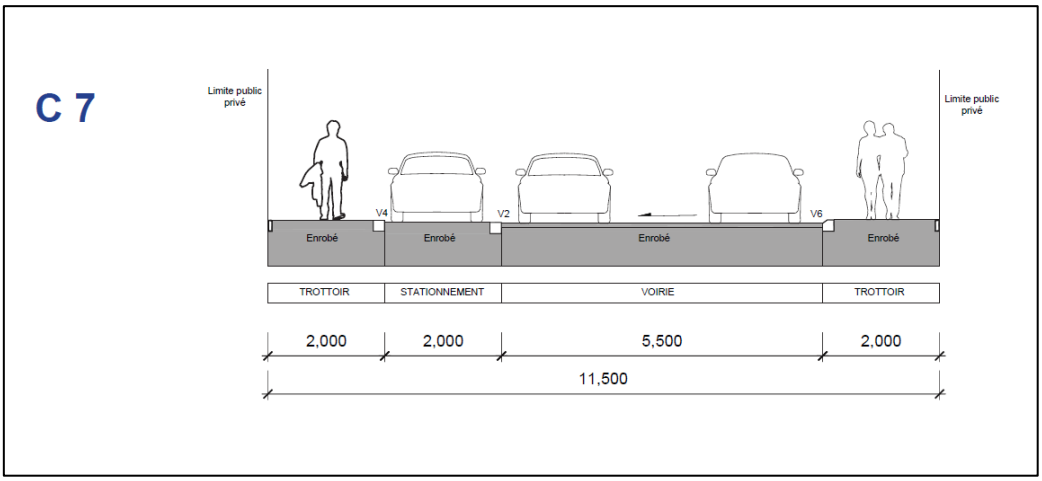

Profils de voieries – Stade AVP

LES VOIES DE DESSERTE

Elles assurent la desserte directe des parcelles individuelles et des maisons groupées.

Ces voies sont conçues pour assurer une cohabitation harmonieuse des piétons, des cyclistes et des voitures dans un espace relativement contraint et que l'on souhaite apaisé par le traitement différencié des parties de voie desservant les parcelles et celles assurant le bouclage.

Zones de rencontre, ces voies seront limitées à une vitesse de 20 km/h.

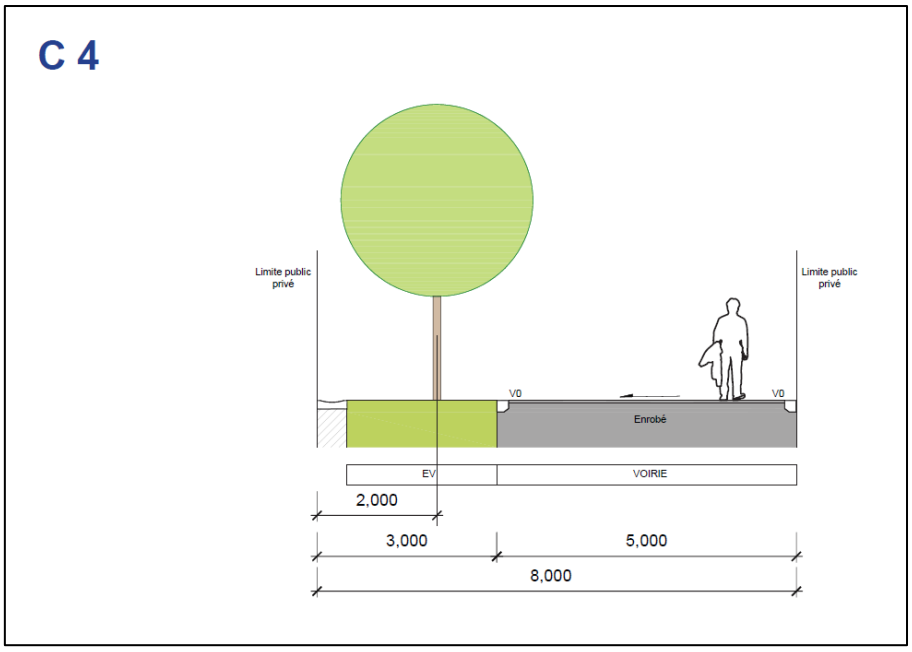

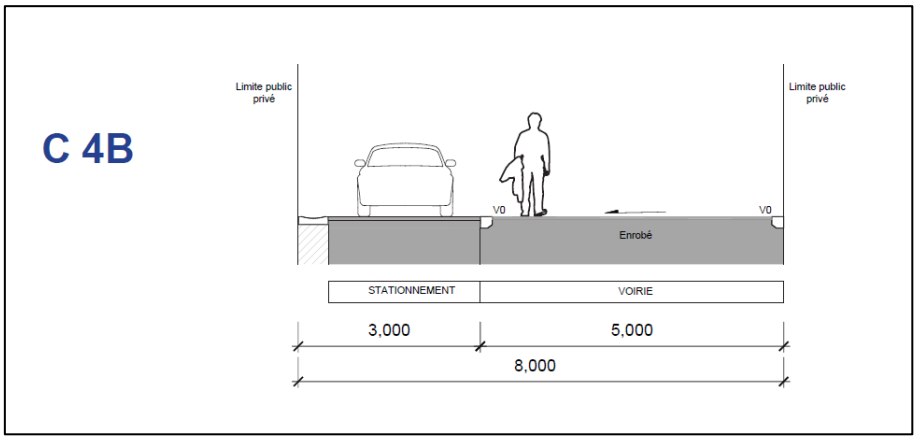

Profils de voieries – Stade AVP

LES LIAISONS PIETONNES ET LES VOIES VERTES

Le projet comporte de nombreuses liaisons piétonnes. Certaines sont de simples trottoirs accompagnant les voies de circulation tandis que d'autres accompagnent les coulées vertes mettant en valeur l'urbanisation des deux secteurs.

D'une manière générale, lorsque ces liaisons accompagnent des voies de circulation, elles seront traitées en enrobé. A contrario, lorsqu'il s'agit d'accompagner les boisements et d'offrir un espace de partage aux piétons et aux cyclistes (les voies vertes), ces allées seront traitées en sable stabilisé renforcé.

Ces liaisons forment un maillage sur l'ensemble de la ZAC. Elles assurent les grandes liaisons nord/sud, est/ouest et permettent également de rejoindre le bourg et les équipements publics.

LES ESPACES VERTS

L'inventaire du patrimoine végétal existant réalisé sur l'ensemble de l'opération permettra de conserver les éléments les plus intéressants.

Sur les secteurs du Pontereau et de la Piletière, la trame bocagère et le niveau de qualité des haies ont été relevés. Ce relevé fait apparaître des portions de haies de très bonne qualité paysagère et écologique, mais aussi des sections dégradées ou de mauvaise qualité.

Les « corridors paysagés » signalés et indiqués sur le plan de composition s'appuient sur cette trame végétale très présente. Ils rejoignent les espaces verts constitués par les bassins de rétention des eaux pluviales, englobent les liaisons douces et les aires de jeux.

La palette végétale est constituée en majeure partie d'essences rustiques qui permettront le renforcement de la trame végétale bocagère en place. Cette dernière sera, le plus possible, conservée et mise en valeur par un nettoyage ou des compléments de plantations si nécessaire.

En complément des haies bocagères en place, les essences végétales composant les haies créées s'inspireront ainsi des espèces locales.

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

La topographie du site permettra de raccorder gravitairement les nouveaux réseaux aux réseaux existants sur la rue du Cellier.

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX PLUVIALES

Les deux secteurs développeront leur propre réseau de récupération et de stockage des eaux pluviales par la réalisation de noues en bordure de chaussées et de bassins d'orage.

Des bassins d'orages ou bassins hydrauliques, implantés à différents points bas de la ZAC, permettront, par leur capacité de stockage, de compenser l'imperméabilisation des surfaces résultant de l'urbanisation du site. Ils assureront notamment un tamponnement des débits d'eaux rejetés vers le milieu naturel, en particulier lors d'événements pluvieux exceptionnels, l'objectif étant de ne pas modifier l'écoulement naturel en aval de la ZAC.

PHASAGE

L'opération se réalisera en 2 phases distinctes :

1) Pontereau
2) Piletière

Pour chacune des phases, les travaux seront organisés de la façon suivante :

- Phase provisoire (réalisation des réseaux de viabilisation et des voieries provisoires) ;
- Phase de construction des bâtiments ;
- Phase définitive (réalisation des voieries définitives et pose du mobilier urbain).